

Organisation catholique canadienne pour le développement et la paix

États financiers

31 août 2025

Organisation catholique canadienne pour le développement et la paix

Table des matières

Exercice clos le 31 août 2025

	<i>Page</i>
Rapport de l'auditeur indépendant	
États financiers	
État de la situation financière	1
État des résultats.....	2
État de l'évolution de l'actif net.....	3
État des flux de trésorerie.....	4
Notes complémentaires	5

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de l'Organisation catholique canadienne pour le développement et la paix,

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Organisation catholique canadienne pour le développement et la paix (l'« Organisation »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 août 2025, et l'état des résultats, l'état de l'évolution de l'actif net et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences possibles du point décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Organisation au 31 août 2025, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme bon nombre d'organismes de bienfaisance, l'Organisation tire des produits d'activités de collecte de fonds et de dons dont il n'est pas possible d'auditer l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants figurant dans les comptes de l'Organisation. Ainsi, nous n'avons pu déterminer s'il était nécessaire d'apporter des ajustements aux produits des activités de collecte de fonds, à l'excédent des produits sur les charges et aux flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices clos les 31 août 2025 et 2024, ainsi qu'aux actifs et à l'actif net aux 31 août 2025 et 2024.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Organisation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Responsabilités de la direction [et des responsables de la gouvernance] à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Organisation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité de l'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Organisation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisation.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers non consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisation;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Organisation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Organisation à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Montréal (Québec)

Le 4 décembre 2025

MNP SENCRL, s.r.l.¹

¹ Par CPA auditrice, permis de comptabilité publique n°A136298

Organisation catholique canadienne pour le développement et la paix

État de la situation financière

Au 31 août 2025

	2025	2024
Actif		
À court terme		
Trésorerie	4 621 222	4 339 222
Placements (note 4)	26 338 313	22 888 069
Débiteurs (note 5)	1 152 751	1 361 646
Charges payées d'avance	125 340	92 254
	32 237 626	28 681 191
Placement lié au fonds de dotations (note 4)	1 775 352	1 656 263
Placements liés au fonds de solidarité (note 4)	11 779 318	10 960 591
Immobilisations (note 6)	78 394	33 941
Actifs incorporels (note 7)	108 545	103 278
	45 979 235	41 435 264
Passif		
À court terme		
Créditeurs (note 8)	1 071 340	720 820
Apports reportés – Programmes de développement (note 9)	8 440 519	7 292 272
	9 511 859	8 013 092
Engagements (note 14)		
Actif net		
Investi dans des immobilisations	78 394	33 941
Grevé d'une affectation interne	13 150 599	11 281 556
Affecté aux fins de la dotation	1 775 352	1 656 263
Fonds de solidarité	11 779 318	10 960 591
Non affecté	9 683 713	9 489 821
	36 467 376	33 422 172
	45 979 235	41 435 264

Approuvé au nom du Conseil,

Signature: *Daniel Gillis*

Daniel Gillis (Dec 5, 2025 13:41:06 AST)

Administrateur en chef: danny.gillis@devp.org

Administrateur

Organisation catholique canadienne pour le développement et la paix

État des résultats

Exercice clos le 31 août 2025

	2025	2024
Produits		
Carême de partage	4 072 272	4 592 589
Activités de collecte de fonds	4 704 150	4 391 976
Successions	2 620 982	2 805 331
Autres sources de produits	-	47 612
Apports – Grevés d'une affectation (note 9)		
Secours d'urgence – Dons du public	1 415 620	1 826 185
Fonds provenant d'institutions non gouvernementales	1 355 820	-
Programmes bilatéraux – Programme d'aide humanitaire internationale d'Affaires mondiales Canada	12 335 166	4 081 103
Programmes internationaux financés par le gouvernement du Québec	538 187	419 195
Québec sans frontières	152 748	153 011
Total des produits	27 194 945	18 317 002
Charges		
Programmes internationaux		
Programmes de développement – Non grevés d'une affectation	5 604 408	4 642 290
Programmes de développement – Charges de fonctionnement	1 240 852	1 472 947
Programmes de secours d'urgence	1 429 136	1 644 758
Programmes bilatéraux – Programme d'aide humanitaire internationale d'Affaires mondiales Canada et non gouvernemental	13 155 520	3 550 790
Autres programmes publics	455 456	602 615
Cotisations des membres	325 316	489 404
	22 210 688	12 402 804
Programmes au Canada		
Mobilisation du public	1 974 434	1 817 256
Communications et campagnes	1 002 665	941 728
Développement philanthropique	894 969	677 972
	3 872 068	3 436 956
Gouvernance et activités générales		
Rencontres du Conseil national et du Comité de direction	148 685	119 743
Direction générale	807 067	632 337
Finances et administration	903 872	850 241
Amortissement des immobilisations	24 888	19 724
Amortissement des actifs incorporels	29 050	19 758
Charges liées à la structure – Coûts fixes	373 131	495 555
	2 286 693	2 137 358
Total des charges	28 369 449	17 977 118
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges avant les autres éléments	(1 174 504)	339 884
Autres éléments		
Produit d'intérêts	1 220 418	1 066 338
Gain sur la cession de placements	5 456 937	75 030
Variation du gain latent (de la perte latente) sur les placements	(2 404 213)	2 696 520
Frais de courtage	(172 340)	(127 236)
Gain (perte) de change sur placements	(64 574)	461
	4 036 228	3 711 113
Excédent des produits sur les charges	2 861 724	4 050 997

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Organisation catholique canadienne pour le développement et la paix

État de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 août 2025

Exercice clos le 31 août	Grevé d'une affectation interne										
	Affecté à l'Assemblée d'orientation	Affecté au fonds de réserve	Fonds Alain Richmond	Fonds pour projets temporaires	Fonds pour les engagements internationaux (note 14)	Total des fonds grevés d'une affectation à l'interne	Investi dans des immobilisations	Affecté aux fins de la dotation	Fonds de solidarité	Non affecté	Total
Soldes au 1^{er} septembre 2023	80,046	2,783,910	790,119	-	4,486,058	8,140,133	25,128	1,483,106	9,915,453	9,634,198	29,198,018
Virements interfonds	90,000	-	-	100,000	-	190,000	-	-	-	(190,000)	-
Augmentation des engagements internationaux	-	-	-	-	1,878,820	1,878,820	-	-	-	(1,878,820)	-
Excédent des produits sur les charges	5,746	314,644	89,301	-	662,912	1,072,603	(19,724)	-	1,155,504	1,842,614	4,050,997
Apports au fonds de solidarité	-	-	-	-	-	-	-	-	204,000	(204,000)	-
Produits financiers	-	-	-	-	-	-	-	167,957	-	-	167,957
Dotations	-	-	-	-	-	-	-	5,200	-	-	5,200
Utilisation pour les programmes	-	-	-	-	-	-	-	-	(314,366)	314,366	-
Investissement en immobilisations	-	-	-	-	-	-	28,537	-	-	(28,537)	-
Soldes au 31 août 2024	175,792	3,098,554	879,420	100,000	7,027,790	11,281,556	33,941	1,656,263	10,960,591	9,489,821	33,422,172
Virements interfonds (note 10)	125,000	-	-	100,000	-	225,000	-	-	-	(225,000)	-
Augmentation des engagements internationaux (note 14)	-	-	-	-	504,986	504,986	-	-	-	(504,986)	-
Excédent des produits sur les charges	14,928	343,231	97,415	11,670	671,813	1,139,057	(24,888)	-	1,229,983	517,572	2,861,724
Apports au fonds de solidarité	-	-	-	-	-	-	-	-	15,973	(15,973)	-
Produits financiers	-	-	-	-	-	-	-	183,480	-	-	183,480
Dotations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Utilisation pour les programmes (note 10)	-	-	-	-	-	-	-	-	(64,391)	(427,229)	491,620
Investissement en immobilisations	-	-	-	-	-	-	69,341	-	-	(69,341)	-
Soldes au 31 août 2025	315,720	3,441,785	976,835	211,670	8,204,589	13,150,599	78,394	1,775,352	11,779,318	9,683,713	36,467,376

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Organisation catholique canadienne pour le développement et la paix

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 août 2025

	2025	2024
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :		
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	2 861 724	4 050 997
Amortissement des immobilisations	24 888	19 724
Amortissement des actifs incorporels	29 050	19 758
Gain sur la cession de placements	(5 456 937)	(75 030)
Variation (du gain latent) de la perte latente sur placements (Gain latent) perte latente sur placements en devises	2 404 213	(2 696 520)
	64 574	(461)
Apports reportés – Programmes de développement comptabilisés à titre de produits	(15 797 541)	(6 479 494)
	(15 870 029)	(5 161 026)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	208 895	511 154
Charges payées d'avance	(33 086)	31 271
Créditeurs	350 520	34 499
Montants à payer pour les programmes de développement	-	(1 723 640)
	(15 343 700)	(6 307 742)
Activités de financement		
Apports reportés – Programmes de développement reçus	16 945 788	6 853 216
Dotations (montant net provenant du gain sur cession de placements de 257 202 \$ et de la variation de la perte latente sur placements de 113 318 \$)	39 596	47 493
	16 985 384	6 900 709
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	(69 341)	(28 537)
Variation nette de la trésorerie comprise dans les placements	2 272 388	2 927 995
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(34 317)	(77 579)
Acquisition de placements	(70 728 851)	(18 867 870)
Produit tiré de la cession de placements	67 200 437	14 839 038
	(1 359 684)	(1 206 953)
Augmentation (diminution) de la trésorerie	282 000	(613 986)
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	4 339 222	4 953 208
Trésorerie à la clôture de l'exercice	4 621 222	4 339 222

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

1. Constitution et nature de l'Organisation

L'Organisation catholique canadienne pour le développement et la paix (l'« Organisation ») a été constituée sous le régime de la Partie II de la *Loi sur les corporations canadiennes* en tant qu'organisme de bienfaisance, et à ce titre, elle est exemptée d'impôt en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (la « Loi »).

L'Organisation est un organisme de bienfaisance qui pose des gestes humanitaires pour contribuer à la résolution des problèmes sociaux dans le monde.

2. Changements de méthodes comptables

Traitement comptable des accords d'infonuagique par le client

Le 1^{er} septembre 2024, l'Organisation a adopté la nouvelle note d'orientation concernant la comptabilité NOC-20, *Traitement comptable des accords d'infonuagique par le client*, en application des normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL). L'application de cette nouvelle note d'orientation se traduit par la comptabilisation, l'évaluation et la présentation d'un accord d'infonuagique, y compris la répartition de la contrepartie entre les composantes séparables importantes de celui-ci.

L'application de cette nouvelle note d'orientation concernant la comptabilité n'a eu aucune incidence significative sur les états financiers.

3. Principales méthodes comptables

Les états financiers ont été établis conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif figurant à la Partie III du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*, telles qu'elles sont publiées par le Conseil des normes comptables au Canada.

Incertitude relative à la mesure (utilisation d'estimations)

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés, sur les actifs et passifs éventuels présentés à la date de clôture, ainsi que sur les montants des produits et des charges comptabilisés pendant la période visée par les états financiers.

Les débiteurs sont présentés après évaluation de leur recouvrabilité, et une provision pour créances douteuses appropriée est constituée lorsqu'elle est jugée nécessaire. L'amortissement est fondé sur la durée de vie utile estimative des immobilisations. Les produits financiers sont affectés aux fonds aux fins de présentation de l'information en fonction de la pondération de chaque fonds.

Par nature, ces jugements sont assujettis à une incertitude relative à la mesure, et l'incidence de changements à ces estimations et hypothèses sur les états financiers pourrait être significative pour les exercices à venir. Ces estimations et hypothèses sont revues périodiquement et, lorsque des ajustements sont nécessaires, ils sont présentés dans l'excédent des produits sur les charges de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

3. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers

L'Organisation comptabilise ses instruments financiers lorsqu'elle devient partie à leurs dispositions contractuelles.

Instruments financiers contractés dans des conditions de pleine concurrence

Les instruments financiers créés, acquis, émis ou pris en charge dans une opération conclue dans des conditions de pleine concurrence (les « instruments financiers contractés dans des conditions de pleine concurrence ») sont comptabilisés initialement à leur juste valeur.

Au moment de la comptabilisation initiale, l'Organisation peut faire le choix irrévocable d'évaluer ultérieurement à la juste valeur tout instrument financier contracté dans des conditions de pleine concurrence. L'Organisation a fait ce choix au cours de l'exercice.

L'Organisation évalue ultérieurement à la juste valeur ses placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif et tous les instruments dérivés, à l'exception de ceux qui sont désignés dans des relations de couverture admissibles ou qui sont liés à des instruments de capitaux propres non cotés d'une autre entité, et qui doivent être réglés par la livraison de tels instruments. La juste valeur est établie à partir des cours publiés. Les placements dans des instruments de capitaux propres non cotés sur un marché actif et les dérivés qui sont liés à des instruments de capitaux propres non cotés d'une autre entité, et qui doivent être réglés par la livraison de tels instruments, sont évalués ultérieurement au coût diminué de toute perte de valeur. À l'exception des passifs financiers indexés sur un indicateur de la performance de l'Organisation ou sur la variation de la valeur de ses capitaux propres et des instruments désignés à la juste valeur, tous les actifs financiers et passifs financiers sont évalués par la suite au coût après amortissement.

Les coûts de transaction et les frais de financement directement attribuables à la création, à l'acquisition, à l'émission ou à la prise en charge d'instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont immédiatement comptabilisés à titre d'excédent des produits sur les charges. Autrement, les coûts de transaction et les frais de financement sont ajoutés à la valeur comptable des instruments financiers qui sont par la suite évalués au coût ou au coût après amortissement.

Dépréciation d'actifs financiers

L'Organisation évalue la dépréciation de tous ses actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement. L'Organisation regroupe les actifs aux fins des tests de dépréciation lorsque les informations disponibles ne permettent pas l'identification de chaque actif financier déprécié au sein du groupe; il existe de nombreux actifs touchés par les mêmes facteurs ou un actif pris individuellement est important. Pour déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation, la direction s'interroge notamment à savoir si l'émetteur éprouve d'importantes difficultés financières, ou s'il y a eu manquement au contrat, comme un défaut ou un retard de paiement des intérêts ou du capital. Lorsqu'il y a indication de dépréciation, l'Organisation doit déterminer s'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs.

Le cas échéant, à l'exception des instruments d'emprunt contractés entre apparentés et des instruments de capitaux propres contractés entre apparentés qui sont initialement évalués au coût, l'Organisation ramène la valeur comptable de l'actif financier déprécié au plus élevé des montants suivants : la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus de la détention de l'actif; le prix qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif à la date de l'état de la situation financière ou le montant qui devrait être réalisé à l'exercice de tout droit sur une garantie détenue à l'égard de cet actif.

En ce qui a trait aux instruments d'emprunt contractés entre apparentés évalués initialement au coût, l'Organisation ramène la valeur comptable de l'actif (ou du groupe d'actifs) au plus élevé des montants suivants : la valeur non actualisée des flux de trésorerie attendus de la détention de l'actif ou du groupe d'actifs, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes de l'instrument; la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus de l'actif; le prix qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif à la date de l'état de la situation financière ou le montant qui devrait être réalisé à l'exercice de tout droit sur une garantie détenue à l'égard de cet actif.

3. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Dépréciation d'actifs financiers (suite)

Pour ce qui est des instruments de capitaux propres contractés entre apparentés qui sont évalués initialement au coût, l'Organisation ramène la valeur comptable de l'actif (ou du groupe d'actifs) au prix qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif ou des actifs à la date de l'état de la situation financière.

Toute dépréciation jugée durable est incluse dans l'excédent des produits sur les charges de l'exercice considéré.

L'Organisation procède à la reprise des pertes de valeur d'actifs financiers lorsqu'il y a diminution de la dépréciation et que cette diminution peut être objectivement liée à un événement se produisant après la comptabilisation de la perte de valeur. La reprise est comptabilisée dans l'excédent des produits sur les charges de la période au cours de laquelle elle a lieu.

Immobilisations

Les immobilisations acquises sont comptabilisées au coût. Les apports en immobilisations sont comptabilisés à la juste valeur à la date de l'apport et majorés des coûts directement attribuables à l'acquisition.

L'amortissement est calculé selon la méthode du solde dégressif à des taux visant à amortir le coût des actifs sur leur durée de vie utile estimative.

	Années
Matériel informatique	3 ans
Matériel	5 ans
Améliorations locatives	Durée du bail

Actifs incorporels

Les actifs incorporels désignés sont comptabilisés et présentés séparément de l'écart d'acquisition.

Les actifs incorporels comptabilisés séparément de l'écart d'acquisition et assujettis à l'amortissement sont comptabilisés au coût. Les actifs incorporels obtenus sous forme d'apports sont comptabilisés à la juste valeur à la date de l'apport si la juste valeur peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire à un taux visant à amortir le coût des actifs incorporels sur leur durée de vie utile estimative.

	Méthode	Période
Logiciels	Linéaire	5 ans

Si une immobilisation ou un actif incorporel ne contribue plus à la capacité de l'Organisation à offrir des biens ou des services, ou si la valeur des avantages économiques futurs ou du potentiel de service qui y sont associés est inférieure à sa valeur comptable nette, la valeur comptable de l'immobilisation ou de l'actif est ramenée à sa juste valeur.

Contrats de location

Un bail qui transfère pratiquement tous les avantages et les risques inhérents à la propriété est classé comme contrat de location-acquisition. À la date d'entrée en vigueur d'un contrat de location-acquisition, un actif et une obligation de paiement sont comptabilisés à un montant correspondant à la valeur actualisée des paiements minimaux exigibles en vertu du bail ou à la juste valeur de marché du bien, selon le moindre des deux montants. Les actifs visés par un contrat de location-acquisition sont amortis selon la méthode de l'amortissement dégressif sur leur durée de vie utile estimative. Tous les autres contrats de location sont comptabilisés à titre de contrats de location-exploitation et les loyers sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

3. Principales méthodes comptables (suite)

Comptabilité par fonds

L'Organisation, qui suit la méthode du report et applique la méthode de comptabilité par fonds, tient neuf fonds : le fonds non affecté, le fonds des immobilisations, le fonds de dotations, le fonds de solidarité, le fonds affecté à l'Assemblée d'orientation, le fonds de réserve, le fonds Alain Richemond, le fonds pour projets temporaires et le fonds pour les engagements internationaux.

Le fonds non affecté présente les produits et les charges de l'Organisation servant à financer les projets de développement et les activités administratives qui ne sont pas directement liées aux autres fonds.

Le fonds des immobilisations présente l'amortissement du matériel informatique, du matériel de bureau et des améliorations locatives qui sont utilisées par l'Organisation pour mener à bien sa mission.

Le fonds de dotations présente les ressources de l'Organisation reçues à titre de dotations. Les produits financiers tirés des ressources de ce fonds y sont comptabilisés. Les gains et pertes réalisés sur la cession de placements sont constatés dans le fonds de dotations.

Le fonds de solidarité, lancé en septembre 2016, vise à financer la conception de projets qui cadrent avec les quatre axes thématiques et à fournir de l'aide humanitaire grâce aux produits financiers tirés du capital accumulé. Bien que sa forme et son fonctionnement soient semblables à ceux du fonds de dotations, une clause restrictive prévoit que le capital peut être utilisé avant l'arrivée à échéance. Les produits tirés du capital du fonds de solidarité sont utilisés au cours de l'exercice suivant leur réalisation pour financer les activités de l'Organisation, les programmes réguliers et les projets d'aide humanitaire, selon la volonté exprimée par les apporteurs.

Le fonds affecté à l'Assemblée d'orientation présente l'actif net de l'Organisation consacré au financement de l'Assemblée d'orientation qui a lieu tous les cinq ans. Chaque année, des fonds (125 000 \$ en 2025 et 90 000 \$ en 2024) y sont transférés à partir du fonds non affecté. Les produits financiers tirés des montants inutilisés augmentent le solde du fonds au fil des années.

Le fonds de réserve présente la réserve de fonds non affectés de l'Organisation. Il s'agit du montant qui serait nécessaire pour couvrir une partie de son fonctionnement en cas de cessation des activités.

Le fonds Alain Richemond présente les montants reçus par l'Organisation dans le cadre d'une succession importante au cours de l'exercice 2014. Les montants qui se sont accumulés dans le compte servent exclusivement à financer les projets de construction et de formation dans les écoles de villages ethniques défavorisés qui se trouvent principalement en Asie.

Le fonds pour projets temporaires, lancé en 2024, fait état des affectations internes liées à des initiatives spéciales qui s'étalent sur plusieurs années. La première initiative est un projet de rénovations majeures de locaux à bureau situés à Laval. Les produits financiers tirés des montants inutilisés augmentent le solde du fonds au fil des années.

Le fonds pour engagements internationaux présente les apports reportés de l'Organisation et les affectations internes liées au programme de développement international, ainsi que les fonds découlant de la réduction ou de l'annulation de projets afin de s'assurer que ces montants puissent servir au programme international dans l'avenir. Par conséquent, le fonds permet de couvrir les frais des engagements indiqués ci-dessus pour les cinq prochaines années.

3. Principales méthodes comptables (suite)

Comptabilisation des produits

L'Organisation utilise la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les dotations et les produits financiers tirés de celles-ci sont comptabilisés à titre d'augmentation directe de l'actif net.

Les produits financiers affectés sont comptabilisés comme produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les produits financiers non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés.

Les apports provenant du Carême de partage, les activités de collecte de fonds et les autres dons qui ne sont pas grevés d'une affectation sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir par l'Organisation ou ses représentants. Les apports grevés d'une affectation sont comptabilisés à titre d'apports reportés, puis comme produits lorsqu'ils sont utilisés conformément aux restrictions imposées par les donateurs.

L'Organisation a conclu plusieurs contrats avec le gouvernement du Canada, notamment avec Affaires mondiales Canada (AMC) pour le financement de projets dans plusieurs pays grâce à son programme d'aide humanitaire internationale. La portion des apports liés aux programmes de développement est comptabilisée à titre de produits dans la mesure où les charges connexes sont engagées. La portion restante des apports utilisée dans le recouvrement des frais généraux, des frais de gestion et des frais d'approvisionnement qui s'appliquent à l'Organisation est comptabilisée à titre de produits selon les dispositions de chaque contrat.

Les dotations et les produits financiers tirés de celles-ci sont comptabilisés en tant qu'augmentation directe si l'actif net est reçu à titre de dotation.

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date où elles sont effectuées. Le produit d'intérêts est comptabilisé selon le temps écoulé. Le produit de dividende est comptabilisé lorsqu'il est légalement payable à l'Organisation. Le produit provenant des parts de fonds communs est comptabilisé au moment de la distribution.

Conversion des devises

Les présents états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la principale monnaie des activités de l'Organisation.

Les montants des opérations libellées en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date des opérations. La valeur comptable des actifs et passifs monétaires reflète les taux de change en vigueur à la date de l'état de la situation financière. Les gains et les pertes à la conversion ou au règlement sont compris dans l'état des résultats pour la période considérée.

Cotisations du gouvernement

L'Organisation comptabilise les cotisations du gouvernement lorsqu'il a l'assurance raisonnable qu'il répondra aux critères d'admissibilité de la subvention et cette dernière sera reçue. L'Organisation comptabilise les subventions du gouvernement dans l'état des résultats. Les contributions affectées du gouvernement sont comptabilisées pendant la même période que celle pendant laquelle les charges connexes sont engagées. Le financement non affecté du gouvernement est comptabilisé comme produit au moment où il est reçu.

Traitement comptable des accords d'infonuagique

Un actif incorporel logiciel lié à un accord d'infonuagique a été comptabilisé conformément au Chapitre 3064, « Écarts d'acquisition et actifs incorporels » et est présenté à titre de logiciel.

Les dépenses directement attribuables à l'implantation du logiciel-service ont été inscrites à l'actif à titre d'actifs incorporels. Pour l'exercice considéré, les coûts d'implantation inscrits à l'actif se sont chiffrés à 34 317 \$. De plus, les charges associées au logiciel-service de 118 483 \$ (111 150 \$ en 2024) ont été comptabilisées à titre de charges liées aux technologies de l'information dans l'état des résultats, ventilées selon le programme correspondant.

Organisation catholique canadienne pour le développement et la paix

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 décembre 2025

4. Placements

	2025	2024
Évalués à la juste valeur :		
Trésorerie chez le courtier et le gardien des valeurs	242 182	2 514 570
Obligations et titres à revenu fixe portant intérêt à des taux se situant entre 0,5 % et 5,82 % et arrivant à échéance entre 2025 et 2050 (coût de 23 104 654 \$; 13 236 304 \$ en 2024)	23 279 784	13 770 194
Actions (coût de 12 763 401 \$; 11 723 946 \$ en 2024)	13 853 482	14 581 081
Parts de fonds communs (coût de 2 099 501 \$; 3 828 879 \$ en 2024)	2 517 535	4 639 078
Placements liés au fonds de dotations	(1 775 352)	(1 656 263)
Placements liés au fonds de solidarité	(11 779 318)	(10 960 591)
	26 338 313	22 888 069

5. Débiteurs

	2025	2024
Carême de partage	1 064 166	961 385
Taxes de vente	57 886	58 287
Avances et autres débiteurs	30 699	341 974
	1 152 751	1 361 646

6. Immobilisations

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	2025	2024
				Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Matériel informatique	148 819	91 729	57 090		28 637
Matériel	36 083	29 478	6 605		886
Améliorations locatives	16 029	1 330	14 699		4 418
	200 931	122 537	78 394		33 941

7. Actifs incorporels

	2025	2024
Logiciels	108 545	103 278

Organisation catholique canadienne pour le développement et la paix

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 décembre 2025

8. Crédoiteurs

	2025	2024
Créditeurs	66 144	42 364
Salaires, avantages sociaux et indemnités de vacances à payer	1 004 605	666 396
Charges à payer	591	12 060
	1 071 340	720 820

9. Apports reportés – Programmes de développement

Les apports reportés sont des apports non utilisés grevés d'une affectation externe pour des programmes de développement. La comptabilisation de ces montants à titre de produits est reportée aux périodes où les dépenses en question sont engagées. Le tableau suivant présente les variations du solde d'apports reportés :

	2025	2024
Solde à l'ouverture de l'exercice	7 292 272	6 918 550
Montant reçu au cours de l'exercice	16 945 788	6 853 216
Moins : montant comptabilisé à titre de produits pendant l'exercice	(15 797 541)	(6 479 494)
	8 440 519	7 292 272

10. Virements internes

Au cours de l'exercice, l'Organisation a transféré au fonds non affecté une somme de 491 620 \$, soit 427 229 \$ du fonds de solidarité et 64 391 \$ du fonds de dotation. Cette somme représente une tranche du résultat net provenant du capital, ventilée selon sa politique de distribution pour le financement de ses activités.

De plus, l'Organisation a attribué 125 000 \$ au fonds affecté à l'Assemblée d'orientation et 100 000 \$ au fonds pour projets temporaires.

11. Carême de partage

Les apports provenant du Carême de partage sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus par les représentants et que ces derniers en confirment le montant à l'Organisation. Les apports dont la confirmation a été reçue en retard sont comptabilisés à titre de produits du Carême de partage dans l'état des résultats. À la clôture de l'exercice, l'Organisation a confirmé un total de 1 064 166 \$ (961 385 \$ en 2024) à recevoir au titre du Carême de partage (note 5).

12. Avantages sociaux futurs

Le régime de retraite à cotisations déterminées de l'Organisation vise tous ses salariés qui répondent aux critères d'admissibilité précisés dans le contrat de régime de retraite. L'Organisation est tenue de verser une cotisation correspondant à 5 % de la rémunération brute des employés. La cotisation de l'Organisation au cours de l'exercice s'est élevée à 249 669 \$ (232 110 \$ en 2024). La somme est comptabilisée dans l'état des produits et des charges.

Organisation catholique canadienne pour le développement et la paix

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 décembre 2025

13. Impôts sur le résultat

L'Organisation est un organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (la « Loi ») et, à ce titre, est exonérée d'impôt et a le droit de remettre des reçus de dons aux fins fiscales. Afin de préserver son statut d'organisme de bienfaisance en vertu de la Loi, l'Organisation doit respecter certaines exigences prescrites par cette dernière. La direction est d'avis que l'Organisation répond à ces exigences.

14. Engagements

L'Organisation a conclu plusieurs contrats de location arrivant à échéance entre janvier 2026 et septembre 2033 pour un total de 3 153 059 \$. Les paiements annuels minimaux sont estimés comme suit :

2026	382 428
2027	374 916
2028	367 593
2029	377 920
2030	387 577
Par la suite	1 262 625
	<hr/>
	3 153 059

L'Organisation s'est aussi engagée auprès de partenaires dans le cadre de projets internationaux jusqu'en 2028. Au 31 août 2025, un montant de 19 350 000 \$ est prévu aux termes des protocoles d'entente. De ce montant, une tranche de 9 820 000 \$ a été apportée par l'Organisation, dont une somme de 8 530 000 \$ à payer au cours du prochain exercice. Le solde restant est couvert par AMC et d'autres donateurs, en plus des dons provenant du public et des dons spéciaux. Si l'Organisation ne parvient pas à recueillir les fonds nécessaires auprès des donateurs pour mettre en œuvre ces projets, elle peut se retirer de ces engagements. Au 31 août 2025, le montant affecté aux programmes internationaux a été augmenté de 504 986 \$.

15. Instruments financiers

Dans le cadre de ses activités, l'Organisation détient un certain nombre d'instruments financiers. La direction est d'avis que ces instruments financiers n'exposent pas l'Organisation à un risque important de taux d'intérêt, de change, de crédit, d'illiquidité ou de prix autre, sauf indication contraire.

Concentration du crédit

Les instruments financiers susceptibles d'assujettir l'Organisation à une concentration du risque de crédit sont principalement les fonds à recevoir au titre du Carême de partage, car ils sont directement liés à la capacité de paiement des diocèses et aux placements effectués selon l'attribution qui en est faite.

Il n'y a eu aucun changement dans l'exposition de l'Organisation au risque de crédit depuis l'exercice précédent.

15. Instruments financiers (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité désigne le risque que l'Organisation ne soit pas en mesure d'honorer ses engagements liés aux passifs financiers. L'Organisation prend part à plusieurs projets pour divers programmes qui exigent des liquidités pour en assurer le fonctionnement.

Il existe un risque que l'Organisation ne dispose pas de fonds suffisants pour régler une transaction à la date d'échéance, qu'elle soit obligée de vendre des actifs financiers à une valeur inférieure à ce qu'ils valent ou qu'elle ne soit pas en mesure de compenser ou de recouvrer un actif financier. L'Organisation est exposée à ce risque principalement en raison des passifs financiers qui figurent à son état de la situation financière.

La stratégie de l'Organisation pour gérer ses liquidités consiste à s'assurer, dans la mesure du possible, qu'elle dispose toujours de flux de trésorerie suffisants pour financer ses activités et honorer ses obligations lorsqu'elles deviennent exigibles, que ce soit dans des circonstances normales ou difficiles. L'Organisation investit une part de ses actifs dans des titres liquides.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt désigne le risque que la valeur d'un instrument financier puisse être touchée de manière défavorable par une variation des taux d'intérêt. La fluctuation des taux d'intérêt du marché peut avoir une incidence sur les flux de trésorerie liés à certains actifs et passifs financiers, ce qu'on appelle le risque de flux de trésorerie, et sur la juste valeur des actifs ou passifs financiers, c.-à-d. le risque de prix.

L'Organisation est exposée à un risque de flux de trésorerie imputable à la variation des taux d'intérêt en raison de ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe.

Elle atténue le risque de taux d'intérêt sur les placements en diversifiant la durée des placements à revenu fixe qu'elle détient en tout temps.

Risque de prix autre

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier varient en raison de la fluctuation des cours des titres détenus (exclusion faite des variations découlant du risque de taux d'intérêt et du risque de change), que ces fluctuations soient causées par des facteurs propres à l'instrument financier ou à l'émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. Les placements de l'Organisation dans des titres négociés sur un marché public et des obligations de sociétés l'exposent au risque de prix, puisque ces placements sont assujettis à des changements de prix sur un marché libre pour plusieurs raisons, y compris la variation des taux d'intérêt du marché, les indicateurs économiques généraux et les restrictions sur les marchés du crédit.

Conformément à la politique de placement efficace, la direction s'assure que les actifs de l'Organisation sont gérés de façon à maintenir un équilibre entre les risques et le rendement du capital investi. Les gestionnaires de portefeuilles sont tenus de se conformer à cette politique et doivent rendre des comptes chaque année sur la gestion du capital investi.

L'Organisation est exposée au risque de crédit lié à son placement dans des fonds à revenu fixe, car les émetteurs pourraient être incapables d'honorer leurs obligations lorsqu'elles deviennent exigibles. Il y a concentration du risque de crédit quand une part importante du portefeuille est investie dans des titres qui ont des caractéristiques similaires ou qui sont soumis à des conditions similaires, notamment au chapitre économique et politique. La direction est d'avis que sa stratégie de diversification est adéquate pour protéger l'actif net de l'Organisation contre les risques de crédit importants.

15. Instruments financiers (suite)

Risque de change

Le risque de change s'entend du risque que la juste valeur ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier varient en raison des fluctuations des taux de change. L'Organisation conclut des opérations de placement libellées en dollars américains dont les produits connexes sont assujettis à la variation des taux de change. Les éléments suivants, présentés en dollars canadiens, étaient libellés en dollars américains au 31 août 2025 :

	2025	2024
Trésorerie	42 786	1 149
Placements évalués à la juste valeur	8 813 476	951 466

Risque de crédit

L'Organisation est exposée au risque de crédit lié à son placement dans des fonds à revenu fixe, car les émetteurs pourraient être incapables d'honorer leurs obligations lorsqu'elles deviennent exigibles. Il y a concentration du risque de crédit quand une part importante du portefeuille est investie dans des titres qui ont des caractéristiques similaires ou qui sont soumis à des conditions similaires, notamment au chapitre économique et politique. La direction est d'avis que sa stratégie de diversification est adéquate pour protéger l'actif net de l'Organisation contre les risques de crédit importants.

16. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés afin de rendre leur présentation conforme à celle de l'exercice considéré.

OCC pour le développement Aug 2025 - États financiers

Final Audit Report

2025-12-05

Created:	2025-12-05
By:	Shelley Davidson (sdavidson@devp.org)
Status:	Signed
Transaction ID:	CBJCHBCAABAAXzROIvLxb-kDJkeRnH6bMmdV8KHcFxVB

"OCC pour le développement Aug 2025 - États financiers" History

-  Document created by Shelley Davidson (sdavidson@devp.org)
2025-12-05 - 5:36:51 PM GMT
-  Document emailed to Daniel Gillis (danny.gillis@devp.org) for signature
2025-12-05 - 5:36:57 PM GMT
-  Email viewed by Daniel Gillis (danny.gillis@devp.org)
2025-12-05 - 5:40:50 PM GMT
-  Document e-signed by Daniel Gillis (danny.gillis@devp.org)
Signature Date: 2025-12-05 - 5:41:06 PM GMT - Time Source: server
-  Agreement completed.
2025-12-05 - 5:41:06 PM GMT